

Laurent Gbagbo acquitté de crimes contre l'humanité

Justice internationale Camouflet pour la procureure Fatou Bensouda, qui n'a pas apporté de preuves de ses accusations.

La chambre fait droit aux demandes d'acquittement présentées par Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé concernant l'ensemble des charges" portées à leur encontre et "ordonne la mise en liberté immédiate des deux accusés", a déclaré mardi matin le juge Cuno Tarfusser de la Cour pénale internationale (CPI). La libération des deux hommes intervient après sept ans de préventive pour l'ex-chef d'État et quatre ans pour son compagnon. Elle est cependant suspendue jusqu'à ce mercredi, le temps pour la procureure, la Gambienne Fatou Bensouda, de faire appel. Selon le verdict d'acquittement, "l'accusation ne s'est pas acquittée de la charge de la preuve conformément aux critères requis" par la justice internationale.

Laurent Gbagbo, 73 ans, président de la Côte-d'Ivoire de 2000 à 2011, et Charles Blé Goudé, 47 ans, chef d'une milice pro-Gbagbo et surnommé le "général de la rue", étaient accusés de crimes contre l'humanité en raison de leurs rôles dans les violences qui ont fait quelque 3000 morts en Côte-d'Ivoire quand le premier a refusé de reconnaître sa défaite électorale de fin 2010, face à son adversaire politique Alassane Ouattara.

Gbagbo était arrivé au pouvoir à l'issue d'élections frauduleuses, dont les principaux opposants (Ouattara et l'ex-président Konan Bédié) avaient été écartés. Il avait pratiqué à large échelle une politique lancée par Konan Bédié, l'"ivoirité", consistant à exclure de la nationalité ivoirienne le plus de nordistes possible, ceux-ci étant acquis à Ouattara et les plus nombreux dans le pays. Conscient de son impopularité, Gbagbo avait réussi, en multipliant les manœuvres, à retarder les élections dues en 2005 jusqu'à fin 2010 – et les avait perdues face à Ouattara (54% des votes). Gbagbo avait refusé de reconnaître ces résultats, ce qui avait lancé une guerre civile dont les effets mortifères ne sont pas complètement éteints aujourd'hui.

C'est une intervention militaire française qui avait permis d'arrêter Gbagbo, remis à la CPI, tandis que Ouattara prenait le pouvoir le 6 mai 2011. Réélu en 2015 (83%), celui-ci a juré qu'il ne chercherait pas de troisième mandat en 2020. Il a relancé la croissance économique

après le désastre des années Gbagbo, mais n'a pas réussi à réconcilier les Ivoiriens et ne contrôle toujours pas l'armée.

"L'impunité est consacrée"

Le double acquittement a consterné la Fédération internationale des ligues de défense des droits de l'homme (FIDH), pour qui il "consacre définitivement l'impunité totale accordée aux auteurs des crimes de la crise post-électorale de 2010-2011". Le 19 décembre dernier, l'assemblée nationale ivoirienne a en effet adopté une loi confirmant une ordonnance présidentielle amnistiant 800 personnes impliquées dans ces crimes, "dont des chefs militaires et responsables politiques de premier plan", souligne la FIDH, qui a demandé à la procureure d'interjeter appel de ce verdict.

"Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont acquittés alors même qu'ils ont joué un rôle prépondérant dans la crise de 2010-2011", a déploré M^r Yacouba Doumbia, président du Mouvement ivoirien des droits humains (membre de la FIDH) et avocat de victimes en Côte-d'Ivoire.

En revanche, la nouvelle a été accueillie avec joie à Yopougon, quartier d'Abidjan qui est resté un fief de Laurent Gbagbo. Ce dernier vient, depuis sa prison de La Haye, de reprendre les rênes de son parti, le FPI, ou du moins de la branche de celui-ci qui lui est restée fidèle. Il est présenté, par ses affidés comme porteur de "réconciliation nationale", de "stabilité" et de "cohésion sociale" (ce terme recouvre-t-il un retour à l'"ivoirité"?) et désireux de mobiliser "les Ivoiriens indignés".

Si sa libération était confirmée, son retour au pays pourrait avoir un effet unificateur de l'opposition ivoirienne, profondément divisée, alors que l'ex-président Konan Bédié vient d'appeler le FPI-Gbagbo à former avec lui une "grande plate-forme non idéologique" en vue des élections de 2020.

Marie-France Cros

"L'accusation ne s'est pas acquittée de la charge de la preuve."

Juge Cuno Tarfusser

Extrait du verdict de la Cour pénale internationale.